

INTOXICATION		Numéro M-A8
ACTE MÉDICAL AUTORISÉ A 1.18		
Conditions locales	Ordonnance médicale permanente (X) Selon le protocole (P)	
CHARBON ACTIVÉ AVEC SORBITOL	CENTRES MULTISERVICES	CLSC
	X P	X P

PROTOCOLE :

Indications :

- Chez le client suspecté d'ingestion de produit ou médicament potentiellement toxique.
- Sur recommandation du centre antipoison.
- Impossibilité d'obtenir les recommandations du médecin dans les délais souhaitables.

Limites :

- État de conscience et protection des voies aériennes diminués.
- Ne pas donner du charbon activé avant l'administration du sirop d'ipéca si le sirop est indiqué.
- Inefficacité pour certaines intoxications (fer, plomb, électrolytes, lithium, cyanure, alcool, substances alcalines, etc.)

Précautions :

- Attendre l'arrêt des vomissements s'il y a eu administration de sirop d'ipéca.

Directives :

- Référence Acte médical A-1-19 «Administrer un antidote».
- Évaluer l'état de conscience et s'assurer d'une protection des voies aériennes suffisante pour l'administration per os.
- Suivre les recommandations du centre antipoison.
- Posologie usuelle :
 - Adulte et > de 12 ans : 50 g (250 ml)
 - Enfants : 0,5 g/kg

Adopté par le CMDP du Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan
En vigueur le : _____
Dates de révision : _____